

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la culture

Arrêté du 08 JUIL 2026

portant nomination des membres du jury des concours externe et interne pour l'accès au corps d'ingénieur de recherche de 2ème classe du ministère de la culture, organisés au titre de l'année 2026

La ministre de la culture,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 91-486 du 14 mai 1991 modifié portant statut particulier des corps de fonctionnaires de la filière recherche du ministère de la culture, de la communication et des grands travaux ;

Vu l'arrêté du 19 décembre 1991 modifié fixant la branche d'activité et les spécialités professionnelles des fonctionnaires de recherche de la mission de la recherche du ministère de la culture et de la communication ;

Vu l'arrêté du 11 avril 2019 modifié fixant les règles d'organisation générale et la nature des épreuves des concours externes et internes d'accès aux corps d'ingénieurs de recherche et d'ingénieurs d'études du ministère de la culture ;

Vu l'arrêté du 27 février 2026 autorisant, au titre de l'année 2026, l'ouverture de concours externe et interne pour l'accès au corps d'ingénieur de recherche de 2ème classe du ministère de la culture,

Arrête :

Article 1er

Le jury du concours externe et du concours interne d'accès au corps d'ingénieur de recherche de 2ème classe du ministère de la culture, organisés au titre de l'année 2026, est ainsi constitué :

Pour les concours interne et externe :

- 1 présidente.

Pour le concours interne, spécialité « sciences humaines et sociales » :

- 1 vice-président ;
- 2 membres de jury, experts scientifiques et techniques.

Pour le concours externe, spécialité « sciences appliquées aux sciences humaines et sociales » :

- 1 vice-président ;
- 2 membres de jury, experts scientifiques et techniques.

Article 2

Madame Virginie MOTTE, conservatrice en chef du patrimoine, conservatrice régionale de l'archéologie à la direction régionale des affaires culturelles de Bretagne, est désignée en qualité de présidente du jury du concours interne, dans la spécialité « sciences humaines et sociales », et du concours externe, dans la spécialité « sciences appliquées aux sciences humaines et sociales », pour

l'accès au corps d'ingénieur de recherche de 2^{ème} classe du ministère de la culture, organisés au titre de l'année 2026.

Article 3

Sont nommés membres du jury du concours interne dans la spécialité « sciences humaines et sociales » :

Vice-président

- Monsieur Karim GERNIGON, conservateur général du patrimoine, conservateur régional de l'archéologie à la direction régionale des affaires culturelles Auvergne-Rhône-Alpes ;

Experts scientifiques et techniques

- Madame Federica SACCHETTI, ingénieure de recherche de 2^{ème} classe, responsable archéologie des Bouches-du-Rhône à la direction régionale des affaires culturelles Provence-Alpes-Côte d'Azur ;

- Monsieur Jonhattan VIDAL, ingénieur de recherche de 2^{ème} classe, conservateur régional de l'archéologie adjoint site de Lyon à la direction régionale des affaires culturelles Auvergne-Rhône-Alpes.

Article 4

Sont nommés membres du jury du concours externe dans la spécialité « sciences appliquées aux sciences humaines et sociales » :

Vice-président

- Monsieur Jean-Marc VALLET, ingénieur de recherche hors classe, scientifique de la conservation (peintures murales et polychromie) au Centre Interdisciplinaire de Conservation et de Restauration du Patrimoine ;

Experts scientifiques et techniques

- Madame Agnès LATTUATI-DERIEUX, ingénieure de recherche hors classe, cheffe du groupe Organique et Datation, département Recherche du Centre de Recherche et de Restauration des musées de France ;

- Madame Lise LEROUX, ingénieure de recherche hors classe, responsable du pôle scientifique Pierre au Laboratoire de recherche des monuments historiques.

Article 5

En cas d'empêchement de la présidente, la présidence sera assurée par chaque vice-président du sous-jury constitué en spécialités.

Article 6

Le secrétaire général du ministère de la culture est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 10 8 JUL 2026

La ministre de la culture,

Pour la ministre et par délégation :

Le chef du bureau du recrutement, des concours, des métiers et de l'évolution professionnelle



Damien BARRILLON